

Conditions d'éligibilité

Toute personne intéressée doit être éligible aux primes et aux aides au logement prévues par le Ministère du Logement afin de pouvoir acquérir un des logements précités, et l'acquéreur s'engage donc à occuper le logement à des fins d'habitation principale pendant une période d'au moins 10 ans. L'usufruit ou la propriété d'une autre habitation au Luxembourg est également prohibé. Un manquement aux dispositions légales peut entraîner la restitution partielle ou intégrale des aides financières perçues.

Vue les volumes construits, **les éventuelles candidatures de personnes célibataires sans enfants ne seront pas retenues dans le cadre de ce projet.**

Remarques :

- Une candidature par ménage ;
- En cas d'attribution, seules les personnes figurant sur le formulaire de demande pourront signer l'acte.

Date limite d'introduction du formulaire de candidature : 30 novembre 2023

Protection des données à caractère personnel

Le formulaire que vous allez nous soumettre dans le cadre de votre demande contient des informations à caractère personnel. Ces informations seront enregistrées dans notre système d'information dans le cadre du traitement de la gestion des demandes. Ces données seront traitées et conservées pendant la période nécessaire à l'exécution de nos obligations. En soumettant ce formulaire, vous acceptez que vos données personnelles soient traitées dans le cadre de votre demande.



Documents à joindre à la candidature

- Formulaire de demande dûment rempli, daté et signé ;
- Copie des cartes d'identité des membres du ménage ;
- Certificat de résidence élargi (l'ensemble du ménage, avec lieux de résidence antérieurs) ;
- Certificat(s) de non-propriété (www.guichet.lu) ;
- Attestation(s) de l'employeur certifiant du lieu de travail à Schuttrange (si applicable) ;
- Copie(s) des trois dernières fiches de salaire (pour toute personne active au sein du ménage) ;
- Certificat d'éligibilité du Ministère du Logement (Demande mail : guichet@ml.etat.lu / Tel. 8002-1010)

Administration communale de Schuttrange
2, Place de l'Église L-5367 Schuttrange
T (+352) 35 01 13-1 | F (+352) 35 01 13-259
E commune@schuttrange.lu
www.schuttrange.lu

Description

Dans le cadre de la réalisation d'un projet communal de logements à coût modéré, bénéficiant d'un soutien financier du Ministère du Logement, l'Administration Communale de Schuttrange propose 4 maisons unifamiliales jumelées à Uebersyren, rue des Jardins, vendues clés en mains, en état futur d'achèvement (avec quelques ajustements possibles, p.ex : parquet, carrelage), hors cuisine équipée, et sur base d'un droit d'emphytéose de 99 ans. Le terrain restera donc la propriété de la Commune de Schuttrange et sera mis à disposition de l'acquéreur moyennant une redevance annuelle de 500€ (indexée) pour une durée de 99 ans.

Une 4^{ème} chambre pourrait être aménagée uniquement pour les ménages justifiant d'une des conditions suivantes :

- À partir d'un 3^{ème} enfant
- Pour tout ascendant au 1^{er} degré de l'acquéreur ou toute personne handicapée vivant dans le logement de l'acquéreur, à partir de la 5^e personne (hors propriétaire)

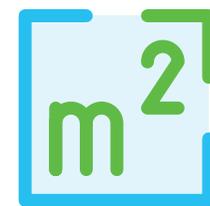
Les maisons seront composées comme suit :

- Surface utile habitable allant de 132m² à 159m² ;
- 3 à 4 chambres à coucher (selon le nombre d'enfants) ;
- Classe énergétique AAA+
- 2 emplacements de stationnement
- Jardin privatif
- Prix de vente estimé : 650.000 €

Toutes les questions des intéressé(e)s peuvent être introduites auprès du gestionnaire de projet MC Luxembourg (tél. : 26 00 22 221/courriel : info@mcluxembourg.lu)



4 Maisons unifamiliales



± 132 à 159 m²
Surfaces habitables



3-4 Chambres à coucher



Jardin privatif, carport, installation photovoltaïque



Vente de 4 maisons unifamiliales jumelées dans la rue des Jardins à Uebersyren



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement

www.schuttrange.lu

Le collège des bourgmestre et échevins se réjouit de proposer à ses citoyens ce nouveau projet de construction à coût modéré dans la « rue des Jardins » à Uebersyren.

La Commune propose quatre maisons jumelées à des prix abordables qui seront vendues clés en main, en état futur d'achèvement et sur base d'un droit d'emphytéose de 99 ans. La vente est, dans la mesure du possible, réservée à des personnes éligibles dans le cadre des aides et des primes au logement.

Au vu de la situation actuelle sur le marché financier et immobilier, nous souhaitons proposer une réelle alternative aux personnes issues de la Commune, leur permettant de trouver un logement, tout en réduisant considérablement la charge financière. En effet, la charge financière est irréversiblement liée à un investissement d'envergure, que représente l'acquisition d'une nouvelle maison.

Pour souligner les aspirations de la Commune en matière écologique, le projet sera réalisé selon les principes de durabilité et d'éco-responsabilité, misant sur l'énergie renouvelable et les matériaux recyclés ou réutilisables. A ce jour, le début de construction est prévu pour printemps 2024 en vue d'une remise des clés fin 2025.

Le collège des bourgmestre et échevins
Claude Marson
Serge Eicher
Andrew Kiser

De Schäfferot ass frou sengen Matbierger den neien Bauprojet an der „rue des Jardins“ zu lwwersiren präsentéieren ze kënnen. D' Gemeng huet hei ee Projet ausgeschafft, wou 4 jumeléiert Haiser iwwert lerpacht zu engem abordablem Präis verkaf ginn. Den Verkaf ass op fir Léit déi fir déi staatlech Logementshëllef en eligibel sinn.

Au vu vun der aktueller Situatioun, souwuel um lokalen Wunnengsmaart wéi och dat aktuellt Zëns Ëmfeld, wëllen mir als Gemeng jonken Familljen aus eiser Gemeng d' Méiglechkeet ginn, en Haus zu engem abordablem Präis ze kafen.

Am Kader vun eisem nohaltegen Engagement, gëtt dësen Projet no de Prinzipien vun der Nohaltegkeet realiséiert, et gëtt bewusst mat Materialien geschafft déi d'Kreeslafwirtschaft ënnerstëtzen an et gëtt op erneierbar Energien zeréckgegraff. 2024 soll de Bau ufänken, deen Enn 2025 Schlëssel fäerdeg un 4 Familljen soll iwwergé ginn.

Zesummen probéieren mir eng kleng Äntwert op déi aktuell Logementsfro ze ginn, an wäerten och an Zukunft, sou gutt wéi méiglech, den Wee vir abordabelen Wunraum fräi maachen.

De Schäfferot
Claude Marson
Serge Eicher
Andrew Kiser

Critères d'attribution

Les logements seront attribués aux candidats-demandeurs en fonction de **critères d'attribution pondérés dont le critère de résidence, la composition du ménage (enfants), l'âge et le lieu de travail.**

Un classement par ordre décroissant sera dressé en fonction du total des points de chaque candidat-demandeur selon la pondération fixée par le conseil communal, telle que reprise ci-après. Les candidats-demandeurs à égalité de points seront départagés en fonction du revenu brut du ménage, l'attribution se fera au candidat présentant le revenu brut le plus faible.

Catégories des critères	Détails des critères	Points
1. Conditions de résidence des candidat(e)s (Situation la plus favorable prise en compte)	Domicilié ou ayant été domicilié à Schuttrange depuis au moins 20 années, consécutives ou non, le jour de la demande	10
	Domicilié ou ayant été domicilié à Schuttrange entre 10 et 19 années, consécutives ou non, le jour de la demande	7
	Domicilié ou ayant été domicilié à Schuttrange entre 2 et 9 années, consécutives ou non, le jour de la demande	5
	Domicilié ou ayant été domicilié à Schuttrange depuis moins de 2 années, consécutives ou non, le jour de la demande	3
	Non-domicilié à Schuttrange	0
2. Enfants faisant partie du ménage (< 18 ans et touchant des allocations familiales le jour de la demande)	3 enfants	8
	2 enfants	6
	1 enfant	3
3. Âge des candidat(e)s (Moyenne d'âge du couple demandeur)	≤ 30 ans	4
	≤ 40 ans	3
	> 40 ans	2
4. Lieu de travail (Situation la plus favorable prise en compte)	Lieu de travail sur le territoire de la Commune de Schuttrange	1

- Évaluation des critères au jour de la demande.
- Doivent faire l'objet d'une analyse des critères toutes les parties figurant sur un acte de vente en cas d'attribution.
- Absence d'un droit de propriété pour chaque occupant du ménage.
- Schuttrange = Commune de Schuttrange.

Formulaire de demande avec les pièces justificatives

Au collège des bourgmestre et échevins
de la Commune de Schuttrange
2, place de l'Église
L-5367 Schuttrange

Candidat-Demandeur 1

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Période d'habitation dans la Commune de Schuttrange :
Lieu de travail :
État civil : Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Séparé(e) Veuf(ve) PACS

ADRESSE

N° et rue :
Localité : L -
Téléphone :
E-mail :

Candidat-Demandeur 2

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Période d'habitation dans la Commune de Schuttrange :
Lieu de travail :
État civil : Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Séparé(e) Veuf(ve) PACS

ADRESSE

N° et rue :
Localité : L -
Téléphone :
E-mail :

Autres personnes à charge du ménage

Nom : Prénom : Date de naissance :
Nom : Prénom : Date de naissance :
Nom : Prénom : Date de naissance :
Nom : Prénom : Date de naissance :

Date :

Signature :